

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1166

présenté par
M. Moreau

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 27, supprimer les mots :

« à celle pour laquelle il a été conclu ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'une mention inutile.